



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

# RAPPORT D'ÉVALUATION CONTINUE

*Cluster* Psychologie-Logopédie-  
Éducation

Bachelier Éducateur spécialisé en  
accompagnement psycho-éducatif

Institut provincial d'enseignement de  
promotion sociale et de formation continuée  
(IPFC) en co-diplomation avec le Centre  
d'enseignement supérieur de promotion et de  
formation continuée en Brabant Wallon (CPFV)

Louise Delvaux  
Pascal Detroz  
Éric Flavier

11 juillet 2022

## Table des matières

Psychologie-Logopédie-Éducation : Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée en codiplomation avec le Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant Wallon .....	3
Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	5
Critère A.....	6
Critère B.....	10
Critère C.....	14
Conclusion .....	16
Droit de réponse de l'établissement.....	17

# Psychologie-Logopédie-Éducation : Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée en codiplomation avec le Centre d'enseignement supérieur de promotion et de formation continuée en Brabant Wallon

## Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2021-2022 à l'évaluation continue du cluster « Psychologie-Logopédie-Éducation ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ce cluster, organisée en 2015-2016.

Dans ce cadre, Mme Louise DELVAUX et M. Pascal DETROZ et M. Éric FLAVIER, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 22 novembre 2021 à l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée de Nivelles. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisées *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation continue soit le bachelier en Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, la visite (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation complète du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2016 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte des éléments spécifiques au programme ainsi que des recommandations plus générales sur la gestion du programme, la démarche qualité qui s'y rapporte et la culture qualité

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

## Composition du comité<sup>1</sup>

- Louise DELVAUX, experte étudiante
- Pascal DETROZ, expert de l'éducation
- Éric FLAVIER, expert pair

---

<sup>1</sup> Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : [http://aeqes.be/experts\\_comites.cfm](http://aeqes.be/experts_comites.cfm)

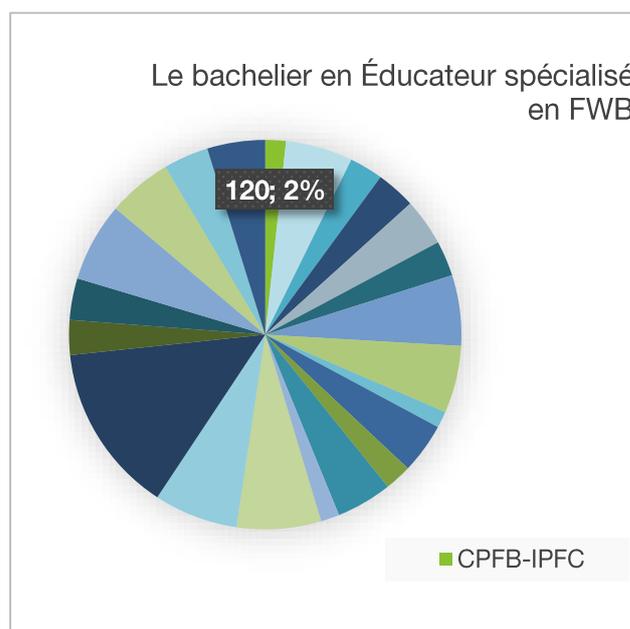
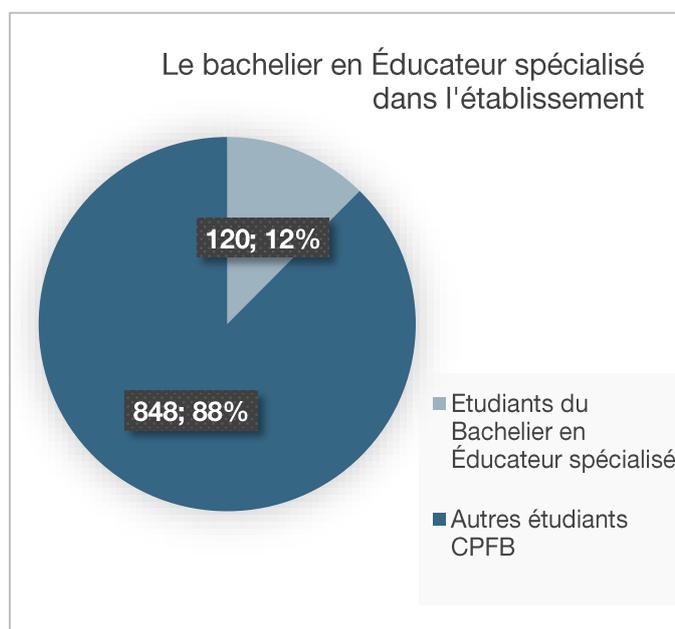
## Présentation de l'établissement et du programme évalué

Le Centre d'enseignement supérieur, de promotion et de formation continuée en Brabant Wallon (CPFB) est sous statut d'ASBL et relève du réseau libre confessionnel. L'association est membre du SeGEC (secrétariat général de l'enseignement catholique). Le Centre dispense des formations de type court, en journée et en soirée. Outre le Bac ES, l'établissement organise deux autres bacheliers (en Conseiller conjugal et familial et en Droit), mais aussi le CAPAES et des unités d'enseignement destinées à faciliter l'insertion professionnelle.

L'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale et de formation continuée (IPFC) relève du réseau subventionné provincial. Son pouvoir organisateur est la Province du Brabant Wallon. L'Institut dispense des formations de type court, en journée et en soirée. Outre le bachelier en Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (Bac ES), l'établissement organise un bachelier en Gestion des ressources humaines, mais aussi le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques et des formations d'enseignement secondaire inférieur et supérieur.

L'IPFC et le CPFB organisent, en co-diplomation, le Bac ES sur deux implantations, à Nivelles et à Louvain-la-Neuve, en alternance sur des périodes de six mois.

En 2019-2020, 120 étudiants sont inscrits au bachelier en Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif pour les deux établissements. Ils correspondent à 12 % des effectifs inscrits en enseignement supérieur du CPFB qui est l'établissement référent. Ces 120 étudiants représentent, par ailleurs, 2 % des étudiants inscrits à ce même bachelier sur un total de 7081 étudiants pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>2</sup>.



<sup>2</sup> Source : Dossier d'avancement des établissements et base de données SATURN, année de référence 2019-2020.

## Introduction : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Le bachelier en Éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (Bac ES) est dispensé dans le cadre d'une co-diplomation de deux établissements le CPF (Louvain-la-Neuve) et l'IPFC (Nivelles), ce qui induit une nécessaire coordination entre eux pour faire de cette situation, une plus-value au diplôme, et une vigilance accrue pour conserver toute sa cohérence au programme d'étude. Ce bachelier a fait l'objet d'une évaluation qualité initiale en 2016 soulignant l'investissement des équipes et les perspectives prometteuses en matière de démarche qualité.

La période 2017-2021 a été traversée par des événements susceptibles de perturber la mise en œuvre de la démarche qualité. Ces événements sont d'abord internes aux institutions : déménagement du CPF, changements dans les équipes de direction, démission et remplacement de la coordinatrice qualité à l'IPFC. Ils sont également externes, à l'instar de la crise sanitaire (Covid-19) qui a engendré de fortes perturbations (enseignement en distanciel, nouvelles problématiques inhérentes à l'usage imposé du numérique, etc.).

En dépit de ce contexte, les efforts consentis par les équipes en place ont permis de mettre en œuvre et de soutenir une démarche qualité. Le plan d'action élaboré en 2016-2017 a constitué en ce sens une feuille de route pour les équipes de direction, les coordinatrices qualité et les enseignants. Cela s'est traduit notamment par les avancées suivantes : création des comités d'accompagnement, mise en œuvre d'une évaluation continue des enseignements, création d'une plate-forme numérique commune aux deux institutions, soutien aux enseignants, notamment par l'appui à la pédagogie numérique.

Dans le cadre de la présente évaluation continue, le comité souligne les avancées en cours et la prise en compte des recommandations de l'évaluation initiale au service d'une approche qualité prise au sérieux. Complémentairement, le comité tient également à relever des points d'amélioration qui feront l'objet de constats, analyses et nouvelles recommandations dans les pages suivantes.

## Critère A

L'établissement/l'entité s'est engagé(e) dans une démarche d'amélioration continue adaptée à ses objectifs et s'appuyant sur des choix motivés, notamment en regard des recommandations de l'évaluation externe. Cette démarche est explicite et se fait avec la participation des parties prenantes, internes et externes à l'établissement/l'entité.

### CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Le comité constate un bon dialogue collaboratif entre les deux institutions. Les équipes de directions et les coordinatrices de la démarche qualité sont apparues investies et soudées dans le contexte local de la co-diplomation, et cela en dépit des spécificités propres aux deux entités. Un constat similaire peut être établi entre les enseignants d'une même implantation ; la collaboration au sein des équipes pédagogiques respectives ou au sein d'une même unité d'enseignement (UE) se révèle effective et efficace. En revanche, le comité est moins convaincu d'une réelle coopération entre enseignants des deux implantations. Il y a bien sûr des exemples inverses comme pour les stages, mais cela reste des initiatives qui nous semblent singulières (initiative de personne ou de circonstance vis-à-vis d'un enseignement). Cela ne semble pas systématiquement s'inscrire dans un schéma global. Les UE, structurantes des relations inter-enseignant, semblent rester cloisonnées au sein d'un même établissement. Cela entraîne une série de conséquences ; par exemple, les enseignants n'ont pas de vue suffisante sur les matières enseignées par leurs collègues, des redondances peuvent apparaître dans les contenus d'une matière ou d'UE à l'autre, les règles d'évaluation divergent d'une institution à l'autre. Ces points peuvent paraître anecdotiques à ce stade, mais cette collaboration sera cruciale pour l'intégration harmonieuse du nouveau dossier pédagogique et pour le bon maintien de la co-diplomation.
- 2 Dans la perspective du renforcement de la collaboration entre les deux établissements et d'une meilleure connaissance des personnels entre eux, ainsi que de leur identification par les étudiants, le comité souligne les initiatives prises telle que la création d'un *Who's who* ou d'une journée de rentrée commune ou encore d'un espace « salle des profs » sur la plateforme numérique partagée « MyCPF B ». Cela participe de l'émergence d'une culture commune tout en respectant les spécificités des deux établissements engagés dans la co-diplomation du Bac ES. Néanmoins, le comité souligne également que ces initiatives nécessitent de s'inscrire dans une temporalité longue et doivent être soutenue dans le quotidien de la vie de ce bachelier pour être pleinement efficaces.
- 3 Le comité remarque que les évaluations des enseignements par les étudiants (EEE) comptent parmi les initiatives engagées depuis l'évaluation initiale de 2016. La démarche est bien structurée au CPF B, elle est encore en phase de structuration à l'IPFC. Plus concrètement, le comité a constaté des pratiques différentes allant de l'échange informel en fin de séquence d'enseignement à des questionnaires standardisés et uniformisés en passant par des initiatives individuelles faisant preuve d'une démarche qualité effective. En revanche, les démarches plus institutionnelles

apparaissent améliorables dans les deux établissements. Pour être effectives, les EEE demandent à s'inscrire dans une démarche explicitant clairement les valeurs sous-jacentes, les enjeux perçus, l'intérêt potentiel d'une part, et visant l'amélioration des aspects méthodologique (temporalité des EEE, qualité du questionnaire, traitement des données, feedback) d'autre part. Par ailleurs ce type d'évaluation n'a de sens que si elle permet de catalyser des améliorations en termes d'acquis d'apprentissage d'UE ou de programme. Le passage de l'évaluation à la régulation nécessite des méthodes qui peuvent être largement améliorées dans les deux institutions.

- 4 Le comité souligne l'engagement des deux établissements dans le soutien apporté aux différentes catégories d'acteurs, les équipes pédagogiques, les personnels d'appui ou encore les étudiants. Cet effort a été particulièrement important au cours la période récente, ébranlée par la crise sanitaire Covid-19 et le déménagement du CPF B dans de nouveaux locaux. Ces derniers ont été pensés au service d'une pédagogie active et novatrice, adossée au numérique (locaux en gradin, chaises mobiles avec tablette, salles pour travaux de groupes, équipées pour le numérique et le virtuel, grands écrans, etc.). Cela s'est accompagné de la création d'un quart temps de conseiller en pédagogie numérique pour aider les chargés de cours. Parallèlement, l'organisation du travail du CPF B a dû être repensée, notamment en direction des personnels administratifs et d'appui à la formation, du fait de l'aménagement des nouveaux locaux et de l'élargissement des horaires d'ouverture du site. Est à relever également, du côté des étudiants, la mise à disposition de matériel informatique lors de la période covid, ainsi que le développement d'un service d'aide à la réussite (SAR). L'ensemble de ces services, et notamment le SAR, s'ils s'avèrent indispensables au bon fonctionnement du bachelier, doivent aussi gagner en structuration. Ils sont surtout pensés, à l'instar du SAR, en termes de mise à disposition, faisant porter ici aux étudiants l'initiative de la sollicitation. Or, il n'est pas évident pour ces derniers de rendre publiques leurs difficultés, ni même de les identifier en temps voulu.
- 5 L'une des mesures majeures au cours de la période écoulée depuis l'évaluation initiale de 2016 est la création d'un comité d'accompagnement, dont la composition élargie et diversifiée permet un regard holistique sur la formation au Bac ES. Complémentairement, l'équipe de direction s'appuie également sur un faisceau d'informations relevant du formel (réunion des délégués, par exemple) et de l'informel (politique de la porte ouverte, réunions du comité d'accompagnement ouvertes, communications via la « salle des profs » sur MyCPF B). Ces éléments témoignent de la volonté de s'inscrire véritablement dans une démarche qualité, notamment en y associant le plus d'acteurs possible. En cela, l'initiative est louable et semble apporter une plus-value indéniable au service de la formation. Pour autant, le comité souligne également l'important *turn over* parmi les participants (par exemple, les professionnels ne peuvent participer de manière régulière, les représentants étudiants changent chaque année), ce qui peut induire des difficultés dans la continuité des travaux. Ou encore, que certains acteurs, tels que les *alumni* ou les milieux professionnels ne semblent que très sporadiquement impliqués dans ces prises d'informations plus formelles. Or ces derniers jouent un rôle essentiel dans les relations avec le monde du travail, notamment dans la perspective d'entretenir et étoffer les offres de stage ou les perspectives d'insertion professionnelle. Ils permettent également d'apporter une information précieuse pour ajuster finement le cursus de formation aux réalités professionnelles du terrain.
- 6 Actuellement, une réflexion est en cours concernant le recrutement des étudiants et la capacité d'accueil de la formation qui pourrait être augmentée en vue de constituer deux groupes à l'entrée en bloc 1. Cette évolution permettrait de répondre à une demande grandissante d'accès à la formation dans un secteur d'activité en plein

développement. Cette réflexion doit néanmoins s'accompagner d'un questionnement plus large intégrant l'offre de stage pour les étudiants, l'accessibilité des stages, l'employabilité à l'issue de la formation (selon l'hypothèse qu'une augmentation des entrées en bloc 1 conduit, à terme, à une augmentation du nombre de diplômés). L'enjeu d'une telle étude est d'anticiper une éventuelle saturation de l'offre d'emploi ou la concurrence avec le développement possible d'un bachelier « petite enfance ». Un autre aspect à réfléchir est lié à la pertinence d'un dédoublement, nécessitant *a priori* plus de ressources, et ce dans le cadre d'une politique d'enveloppe fermée.

- 7 La gouvernance par les chiffres semble relativement peu présente. Nous n'avons en tout cas pas eu accès à des tableaux de bord évolutifs montrant, par exemple, l'évolution de la satisfaction des étudiants quant au cours suivi. Le taux d'employabilité n'a pas non plus été calculé. Or ces éléments se révèlent être de très bons indicateurs pour apprécier la dynamique d'évolution d'un cursus de formation, aussi bien du point de vue de son attractivité du point de vue des étudiants (par ex. le taux de pression à l'entrée en formation) ou du point de vue des professionnels (employabilité, notamment dans la poursuite des stages) que de la satisfaction des objectifs visés (par ex. évaluation des enseignements par les étudiants, satisfaction des compétences développées en formation et appréciées lors des stages). Au-delà de la photographie d'une situation à l'instant *t*, ces indicateurs, mesurés de manière récurrente, rendent également possible une anticipation de la dynamique d'évolution favorisant une meilleure adaptation aux changements survenant dans l'environnement socio-économique.
- 8 La démarche qualité est « ancrée » dans les deux établissements pour reprendre une expression entendue lors de la visite. Cela tient notamment à l'engagement fort d'une équipe de direction, rendue d'autant plus attentive à la démarche qualité que plusieurs membres de la direction ont par le passé assuré la fonction de « coordinateur qualité ». Dans les faits, cela se traduit par la mise en œuvre de plusieurs actions spécifiques visant à soutenir la démarche qualité, notamment le comité d'accompagnement, le renforcement des EEE, ou encore le développement d'une plateforme commune. Pour autant, si la coordination interne de la démarche qualité semble forte au sein de chaque établissement, un dialogue accru et une fertilisation croisée entre les établissements sur le sujet serait susceptible d'apporter un surcroît de cohérence au niveau du programme.

## RECOMMANDATIONS

- 1 Le comité soutient les équipes de direction et les coordinatrices de la démarche qualité dans leur volonté partagée de favoriser la création de ponts entre les deux établissements. À l'instar de l'organisation d'une journée de rentrée commune aux personnels des deux implantations, le comité recommande la persévérance dans cette voie, notamment par la proposition d'activité de *teambuilding*. Ces dernières, outre l'impact sur la connaissance mutuelle des personnels des deux équipes, constitueraient le socle nécessaire à la mise en place d'interactions plus fréquentes, notamment entre les chargés de cours. Des journées de formations communes, l'organisation de conférences ou d'action de recherche impliquant les enseignants des deux établissements pourrait jouer la même fonction.
- 2 Dans le même sens, le renforcement du développement de l'espace « salle des profs » sur la plateforme numérique « MyCPF B » devrait lui permettre de devenir un lieu de véritables échanges entre chargés de cours. À cette fin, l'animation de cette section par les responsables de formation, notamment, s'avère indispensable pour lui donner

un caractère dynamique et interactif, par exemple au travers de forum sur des questions vives relatives au bachelier et à ses évolutions ou encore en vue de limiter les éventuelles redondances entre les enseignements.

- 3 Considérant l'intérêt de la co-diplomation, notamment dans la perspective d'une formation s'appuyant sur les points forts des deux établissements, le comité suggère que soit développés des pratiques de co-intervention entre chargés de cours des deux implantations ou entre chargés de cours et acteurs du monde professionnel invités pour la circonstance. Cette initiative serait à même de favoriser le décloisonnement des UE et de renforcer la cohérence interne dans la construction d'une culture commune. À cette fin, une réflexion sur l'exploitation des 20 % du volume de formation laissés à discrétion des établissements pourrait être engagée.
- 4 Le comité salue la mise en place des EEE depuis l'évaluation initiale, comme un processus indispensable à la démarche qualité. Elles prennent cependant encore des formes très variées, répondant à des logiques différentes selon les enseignements dans lesquels elles sont proposées. Aussi, le comité recommande la création d'un groupe de réflexion comprenant la direction, des enseignants, des étudiants et la coordination qualité pour travailler les EEE en lien avec la littérature scientifique sur le sujet et viser une systématisation et une structuration de celles-ci.
- 5 Ainsi qu'indiqué plus haut, les directions des deux implantations attachent une importance particulière à l'aide apportée tant aux personnels (conseiller pédagogie numérique) qu'aux étudiants (SAR). Soulignant la communication faite à propos du SAR, les étudiants n'ignorent pas son existence. En revanche, l'efficacité du SAR pourrait être accrue en s'inscrivant également dans une perspective préventive, en allant au contact des étudiants par la mise en œuvre d'activités spécifiques visant à diagnostiquer les difficultés des étudiants. Par ailleurs, si le conseiller en pédagogie numérique est une initiative extrêmement pertinente, il nous semble qu'une logique plus systématique de développement professionnel des enseignants dans le domaine de la pédagogie de l'enseignement supérieur devrait être soutenue. Par exemple, en diffusant ou contribuant plus activement au programme de formation du pôle académique.

## Critère B

Les évolutions apportées par l'établissement/l'entité contribuent à la dynamique d'amélioration du programme/cluster, en particulier au regard de sa pertinence, de sa cohérence interne, de son efficacité et de son équité. La communication de l'établissement/l'entité est actualisée en conséquence.

### CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Occupant une place saillante dans la formation, les stages sont un point d'attention reconnu d'ailleurs par tous les acteurs rencontrés. Cela se traduit par le constat d'un certain nombre d'éléments positifs : l'attention à ne pas confronter les étudiants de bloc 1 à des situations qu'ils ne pourraient pas gérer (psychiatrie, prison), la diversité des secteurs demandés, une documentation liée au stage qui existe. On pourrait sans doute améliorer cette documentation et nous remarquons que des efforts en ce sens sont en cours. L'accompagnement pédagogique des stages, même si nous reconnaissons qu'il est contraint par le nombre de périodes allouées pourrait toutefois être amélioré. Actuellement il repose sur le principe de l'individualisation et à la demande de l'étudiant. Cela ne permet pas à l'étudiant de maximiser l'intégration des compétences appréhendées en stage (sous-traitance de la formation pratique dépendante de la qualité d'accueil et d'accompagnement du milieu de stage). En outre, cela constitue une menace vis-à-vis de situations compliquées passées inaperçues qui ne seraient ni remontées par le lieu de stage ni par l'étudiant lui-même qui manque de recul et de comparaison pour cela.
- 2 L'inscription d'une formation comme le Bac ES dans le supérieur implique d'adosser cette formation à la recherche. Le comité a pu établir le constat que cela constitue une préoccupation de l'équipe pédagogique en ce sens que des enseignements de recherche appliquée sont inscrits dans le cursus des étudiants, et cela dès le bloc 2. Les étudiants sont, par ailleurs, sensibilisés à l'existence de la bibliothèque et plus récemment des plateformes numériques hébergeant les revues scientifiques. Pour autant, le comité relève que la mise à disposition d'un fond documentaire (papier ou numérique) accessible ne préjuge en rien de la capacité de l'étudiant à effectuer une recherche structurée et pertinente.
- 3 Dans le prolongement de ce constat, le comité souligne également qu'une formation relevant du niveau du supérieur ne peut limiter son adossement à la recherche à ces seuls enseignements dédiés. Il est important pour permettre aux étudiants d'établir des liens entre théorie et pratique, en recherche et pratique professionnelle, d'initier ces ponts en formation. En d'autres termes, irriguer les formations de résultats de recherche pour situer l'ancrage des apports de la formation apparaît être une nécessité dans la perspective de préparer un futur professionnel capable d'évoluer dans sa pratique par le truchement de l'autoformation. Cela permettrait, par ailleurs, d'initier l'étudiant à des logiques d'« *evidence based practice* ».
- 4 Relevant d'un constat similaire, le comité soutient le travail de fond réalisé dans le cadre de l'accompagnement au TFE, permettant aux étudiants d'être sensibilisé à celui-ci tout au long de leur formation. Le comité souligne également l'effort des chargés de cours à faire, autant que faire se peut, référence au TFE en relevant les

éléments de connaissance ou les situations professionnelles abordés lors des enseignements et pouvant être exploités dans le cadre du TFE. Ces intentions sont louables, en ce qu'elles témoignent de la préoccupation des chargés de cours à apporter leur aide aux étudiants dans la réalisation de ce travail complexe. Elles prennent cependant la forme d'initiatives locales et singulières, qui peuvent ne pas toujours apparaître en cohérence les unes avec les autres ou encore ne pas être saisies à leur juste valeur par les étudiants qui ne sauraient les relever faute d'autonomie ou de recul suffisant. Le comité y voit là une menace potentielle à la réussite des étudiants.

- 5 La co-diplomation par deux établissements constitue certes une ressource pour la formation, mais engendre également de potentielles difficultés dans le quotidien des étudiants. Ces derniers suivent la formation sur un site une partie de l'année, puis sur l'autre site. Or les enseignements dispensés engagent des enseignants des deux implantations tout au long de l'année. Ainsi, pour les étudiants, deux systèmes d'évaluation co-existent, chaque enseignement suivant les règles de l'établissement auquel il est attaché, générant un risque de confusion.
- 6 Le comité souligne l'implication forte des chargés de cours dans l'appropriation de leur enseignement et la préoccupation de le situer dans le contexte de l'actualité professionnelle et locale. Ainsi, ils se saisissent de la frange des 20 % du volume horaire de formation laissé à discrétion des établissements pour apporter de l'expertise professionnelle extérieure au cours, pour approfondir certaines notions qu'ils ne pourraient que survoler, pour apporter une plus-value en se détachant du programme pour venir ancrer le propos sur des questions d'actualité. Pour pertinentes qu'elles soient, ces pratiques semblent s'inscrire dans une exploitation cloisonnée et segmentée de cette frange des 20 % : chaque chargé de cours ou responsable d'UE gérant cette liberté à l'intérieur de son enseignement. Cela conduit à une certaine forme de saupoudrage de ces moyens, renforçant certes l'initiative individuelle, mais échappant aussi à une réflexion stratégique à l'échelle du diplôme.
- 7 Le comité n'a pas obtenu d'information précise sur certains aspects plus transversaux qui ne figuraient pas dans le rapport et qui n'ont pas pu être abordés lors des entretiens. Il s'agit par exemple de la valorisation des acquis de l'expérience, des efforts orientés vers les étudiants à besoins spécifiques ou encore de la mobilité étudiante. Nous ne savons pas si ces actions sont absentes, en gestation ou considérées comme non stratégiques par les établissements, mais l'absence de communication à ce sujet est un élément que nous souhaitons relever. Il semble évident qu'une politique qualité en enseignement supérieur ne peut faire abstraction d'une réflexion et de moyens consacrés à de telles actions.
- 8 Ces sept premiers constats, s'ils s'appuient sur des éléments factuels appréciés lors de la visite, doivent également être lus à l'aune des éléments plus généraux relatifs à la réforme du dossier pédagogique, et dont les incidences sur les cursus de formation seront significatives (allocation du nombre de périodes pour les différents volets de la formation Bac ES). Inéluctablement, ces changements se traduiront localement par une redistribution des UE et des attributions entre les deux établissements partenaires de la co-diplomation. Les équipes de direction semblent avoir saisi les enjeux inhérents à ce défi d'ampleur, en ce qu'elles sont partie prenante des groupes de travail qui ont été constitués en 2018 au sein de la FWB. Ainsi, les aspirations fortes des différents acteurs, formateurs, étudiants, direction (par exemple autour de la question des stages et de leur accompagnement) qui ont émergé des différents huis-clos réalisés lors de la visite ne pourront faire l'objet d'une réflexion exclusivement en interne mais devront s'inscrire dans un nouveau schéma de pensée incluant les orientations du nouveau dossier pédagogique (augmentation du nombre d'UE,

accroissement de l'importance de la recherche, stage privilégiant plus encore les savoir-faire et savoir-être, etc.).

## RECOMMANDATIONS

- 1 Ayant établi le constat qu'un accompagnement du stage fortement individualisé sur le modèle du « un pour un » était quasi impossible à réaliser du fait d'un nombre de périodes allouées trop faible, le comité invite les équipes pédagogiques à s'engager dans une réflexion visant une évolution tangible de cet accompagnement. Plus précisément, il suggère de prévoir des séminaires d'accompagnement de stages en groupe. Cette modalité permettrait outre le gain de périodes, la mutualisation des expériences de stage. Cette dernière présente deux avantages majeurs. Le premier réside dans la diversité des situations étudiées collectivement et donc favorisant l'appropriation par les étudiants des compétences professionnelles dans toute leur étendue. Le second consiste à faciliter la comparaison et l'appréciation des situations en stage vécues par les étudiants leur permettant ainsi de plus facilement se signaler en difficulté ou au formateur de repérer les situations difficiles. À titre d'illustration, il s'agirait de proposer aux étudiants d'écrire une situation qui l'interpelle sur son lieu de stage vécu avec les usagers et qu'il en livre une première analyse ; sur cette base l'enseignant peut en sélectionner une dizaine pour mener le séminaire collectif. Cela permettrait de traiter collectivement des situations problèmes diverses ce qui serait riche pour les étudiants, mais aussi de recueillir un matériau qui mettrait en évidence des situations problématiques nécessitant une intervention des établissements.
1. Ainsi que cela a été souligné plus haut, ni l'offre de stage, ni l'employabilité au sortir de la formation ne semblent constituer des obstacles majeurs à l'insertion (pré)professionnelle des étudiants. Aussi l'enjeu consiste-t-il à favoriser cette mise en relation, notamment dans le cadre de la recherche de stage par les étudiants afin que cette recherche ne soit pas source d'angoisse pour eux. En ce sens, le comité propose la création d'un annuaire des structures d'accueil de stagiaires qui pourraient être transmis aux étudiants lors de chaque période de recherche de stage afin de mieux les orienter vers des lieux d'accueil potentiels.
2. Le comité invite les deux établissements à repenser la plaquette de communication du Bac ES. Celle-ci gagnerait à plus mettre en avant la co-diplomation et la plus-value qu'elle apporte dans la formation des étudiants. Ainsi pensée, la plaquette présenterait un double avantage. Elle constituerait d'une part un élément d'attractivité de cette formation alliant les forces vives et ressources de deux établissements ; et d'autre part une aide substantielle aux étudiants dans leurs démarches de recherche de stage ou d'emploi au sortir de leur formation.
- 2 Le comité relève l'attention grandissante à la place de la recherche dans la formation au Bac ES. Cette attention s'exprime cependant discrètement, notamment par le truchement de quelques enseignements dédiés à la recherche appliquée ou la mise à disposition d'un fond documentaire papier et numérique. Deux recommandations peuvent être ici formulées pour renforcer ces premières initiatives. La première concerne l'identification sur les fiches descriptives des UE de quelques références scientifiques majeures auxquelles sont adossés les contenus de formation. Cela permettrait de sensibiliser les étudiants à cette articulation entre théorie et pratique. La deuxième recommandation réside dans l'inscription au programme de cours d'une formation d'aide à la recherche bibliographique afin d'initier les étudiants aux techniques de veille documentaire en vue d'une pleine exploitation des ressources mises à leur disposition.

- 3 Dans le prolongement de ces dernières propositions, le comité souligne l'importance pour les étudiants de les accompagner étroitement dans la réalisation du TFE. Ainsi que mentionné plus haut, il peut se révéler compliqué pour un étudiant de saisir les références aux TFE qui sont distillées par les chargés de cours lors de leurs interventions. Proposer des temps de formation spécifique à la réalisation du TFE immédiatement au sortir des périodes de stages et prenant appui sur ceux-ci pourraient constituer une bonne opportunité d'aider les étudiants à établir des liens étroits entre recherche et pratique professionnelle.
- 4 L'évaluation des étudiants, du fait de la cohabitation de deux systèmes différents, peut s'avérer source de confusion. En ce sens, l'engagement d'une réflexion visant à repenser les modalités d'évaluation en dépassant la question de l'appartenance institutionnelle permettrait de renforcer la dimension pédagogique de l'évaluation. Plus précisément, il pourrait s'agir de penser l'adoption de l'un ou l'autre des deux systèmes d'évaluation (moyenne UE et acquis d'apprentissage) de manière moins subie en raison de l'attachement de l'UE au CPF ou à l'IFPC, mais plus en référence à la nature des enseignements et des acquisitions visées selon qu'elles se prêtent plus à l'une ou l'autre des modalités.
- 5 Enfin, dans une perspective à plus long terme, s'inscrivant dans un processus d'amélioration continue de la formation, le comité suggère l'impulsion d'une réflexion transversale sur l'exploitation des 20 % à discrétion des établissements. Cette réflexion pourrait être portée par les comités d'accompagnement en vue de sortir d'un usage cloisonné aux UE. Plus concrètement, il s'agirait d'exploiter une part de ces 20% autrement que pour l'approfondissement des enseignements, et notamment pour soutenir des orientations stratégiques propres à ce programme d'étude en co-diplomation. Il s'agirait en d'autres termes d'insister sur la plus-value qu'apporte la co-diplomation.

## Critère C

La culture qualité de l'entité, au service de l'amélioration continue de son (ses) programme(s), s'appuie tant sur l'engagement individuel et collectif de toutes les parties prenantes que sur des procédures et des outils identifiés.

### CONSTATS ET ANALYSES

- 1 Le comité note qu'une culture qualité s'est mise en place et constate des axes de pérennisation. Ainsi, le comité d'accompagnement semble fonctionner, les délégués font remonter les informations, les enseignants ont des espaces de dialogues collaboratifs au moins au sein de chaque établissement. Pour autant, pour le comité, les deux grands absent de cette démarche/culture qualité sont les alumnis (malgré une tentative de les contacter qui n'a pas été pérennisée) et les intervenant du monde professionnel. Des points contacts existent, mais sont peu formalisés, peu structurés et ne permettent sans doute pas une remontée d'information pouvant contribuer à améliorer le programme d'étude. Les outils au service de cette communication ne semblent pas être encore assez développés et en nombre suffisant.
- 2 Le Bac ES semble être aujourd'hui à un tournant important. En effet, plusieurs éléments sont à prendre en compte : tout d'abord, est à relever une augmentation sensible des candidatures à la formation (au point qu'il est envisagé de constituer deux groupes en bloc 1) ; ensuite l'engagement de la réflexion sur le nouveau dossier pédagogique ; enfin l'articulation avec une possible évolution de l'offre de formation avec une éventuelle création d'un bachelier « petite enfance ». Dans ce contexte, il apparait essentiel pour les équipes de direction de mener une réflexion stratégique quant au positionnement du Bac ES pour que celui-ci conserve sa pleine attractivité. En ce sens, l'engagement des actuelles directrices dans les structures de la promotion sociale constitue un atout essentiel. À l'inverse un cumul de responsabilités en interne faisant peser sur de mêmes personnes des charges importantes (par exemple, la coordination qualité, la direction adjointe, la coordination du bachelier) est une menace potentielle.

### RECOMMANDATIONS

1. Sur la base de l'initiative ponctuelle réalisée en 2020, le comité suggère l'instauration d'une démarche régulière et structure de suivi de cohorte afin de mieux connaître le devenir des diplômés. Cette connaissance constituera à n'en pas douter une ressource importante pour la gouvernance des deux établissements et des coordinateurs du Bac ES.
2. Les relations avec le monde professionnel demandent, à l'instar du constat ci-dessus, à être renforcées. À cette fin le comité suggère la structuration d'un réseau pluriel composé d'alumni, d'intervenants socio-professionnels et de membre des deux établissements afin de renforcer le positionnement du bachelier dans le paysage de l'éducation spécialisée. Enjeu stratégique majeur, un tel réseau constitue un puissant

outil de communication entre les établissements, les étudiants et le monde professionnel à même de garantir l'attractivité du Bac ES offert ici en co-diplomation.

3. Si le comité a pu établir le constat d'une culture qualité bien présente dans les deux établissements, celle-ci doit faire l'objet d'une attention particulière pour être maintenue, voire développée. En ce sens, le comité recommande de dégager les coordinatrice qualité d'autres charges lourdes afin de leur permettre d'investir pleinement cette mission non seulement au sein de leur propre établissement, mais aussi, voire surtout dans la création d'une culture qualité commune passant par le renforcement des ponts entre les deux établissements.

## Conclusion

Le comité souhaite en conclusion redire le sentiment globalement positif de la démarche qualité engagée par les deux établissements co-porteur du Bac ES. Ainsi que cela apparaît dans le présent rapport, plusieurs éléments sous-tendent l'objectivation de cet avis (équipe de direction investie, actions significatives soutenant une démarche qualité). Il est également à relever qu'une volonté de travailler ensemble anime les acteurs locaux, volonté qui se traduit par l'existence de quelques ponts entre les deux implantations. Des outils de travail, comme la plateforme commune, en témoignent.

Pour autant, le maintien, voire l'amélioration de la démarche qualité passe classiquement par une attention permanente aux différents indicateurs, et dans le cas présent à une prise en compte des recommandations formulées, notamment dans le cadre du nouveau dossier pédagogique. L'implication des équipes de direction dans les structures de la promotion sociale (groupe de pilotage, EPS, ARES, etc.) constitue un premier atout indéniable pour cela. Notons également l'importance à cette fin de certains points cruciaux tels que les relations avec le réseau des *alumni* ou avec les acteurs professionnels, les réflexions en cours relatives à la place et à l'exploitation des stages dans la formation, l'adossement à la recherche par le biais du TFE ou encore les EEE et le pilotage par les chiffres. Tous ces éléments, constitutifs d'une démarche qualité, font l'objet de réflexions ou actions en cours. Ce sont là autant de ressources permettant aux deux établissements de relever les défis auxquels ils vont être confrontés, et notamment celui de la massification avec le projet d'un dédoublement de groupe en 1<sup>er</sup> bloc.

# Droit de réponse de l'établissement



Évaluation continue  
Psychologie-Logopédie-  
Éducation  
2021-2022

## Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Partie du rapport (A/B/C) n° de page, n° §	Observation de fond

Nom, fonction et signature de l'autorité académique dont dépend l'entité

Alexia FERON  
*Alexia Feron*  
Directrice a.i.

IPFC Brabant wallon

*Nathalie Ponsart*

Nathalie Ponsart  
Directrice du C.P.F.B.  
Louvain-la-Neuve

Nom et signature du coordonnateur de l'autoévaluation

Volon Amélie  
*Volon Amélie*

D HAESE NATALIE  
*D HAESE NATALIE*